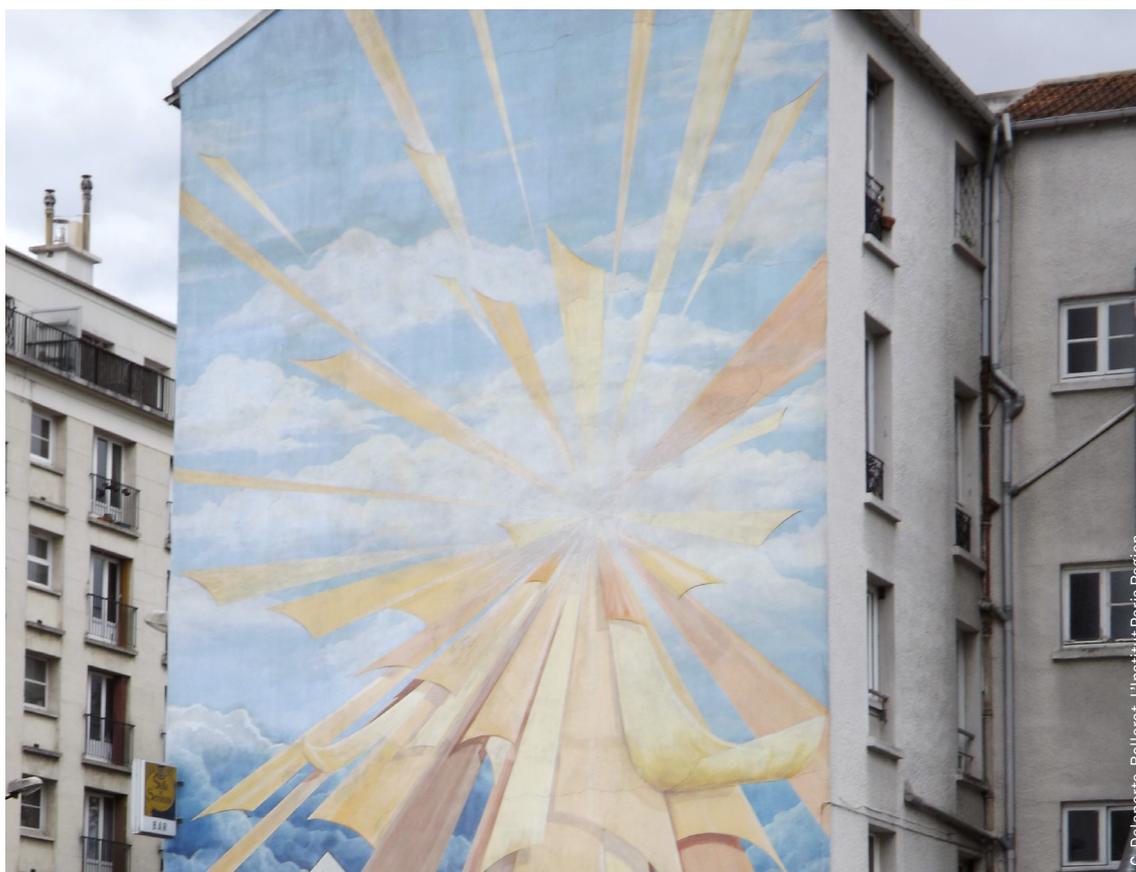


MONOGRAPHIE TERRITORIALE

DE L'AREC, DÉPARTEMENT ÉNERGIE-CLIMAT DE L'INSTITUT PARIS REGION



C. Delaporte-Bollerot, L'Institut Paris Region

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS

#2 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE

DÉCEMBRE 2019

41.19.15



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*



AREC
AGENCE RÉGIONALE
ÉNERGIE-CLIMAT

LE PROGRAMME CEE RECIF



Le programme « REnovation des Immeubles de copropriété en France » (RECIF) propose une action de stimulation massive de la demande de rénovation en copropriété à un niveau interrégional.

Les territoires concernés sont les régions Île-de-France, Hauts-de-France, Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole. RECIF cible les copropriétés importantes de 50 lots ou plus.

Piloté par Île-de-France Energies, le programme est mis en œuvre en Île-de-France en partenariat avec l'AREC Île-de-France, département Énergie-climat de l'Institut Paris Region, les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) et les Espaces info énergie (EIE).

Au nombre de 15 000 en Région Île-de-France, les copropriétés représentent un enjeu important pour la transition énergétique du secteur résidentiel privé. 50 % des grandes copropriétés franciliennes datent d'avant la première réglementation thermique de 1974 et plus de 10 000 d'entre elles ont plus de 25 ans.

RECIF offre aux collectivités une palette d'actions pour sensibiliser les différents acteurs de la copropriété à la rénovation énergétique.

Le programme propose aux territoires :

- Une étude du parc de copropriétés d'au moins 50 lots par intercommunalité permettant de mieux connaître les opportunités de rénovation de chaque territoire.
- Une campagne de sensibilisation ciblée auprès des habitants des copropriétés prioritaires pour le projet, ainsi qu'auprès des syndics principaux du territoire. RECIF vise à informer les copropriétaires et gestionnaires de syndics des nombreux atouts de la rénovation énergétique, en leur envoyant à chacun un courrier d'information personnalisé, signé par la collectivité, pour les informer des dispositifs d'accompagnement et de formations dont ils peuvent bénéficier.
- Un appui à l'organisation et le financement de différents événements à destination des copropriétaires et autres acteurs concernés, visant à les informer sur la rénovation énergétique en copropriété. En outre, une formation en ligne, le MOOC de la rénovation énergétique en copropriété, sera mise à disposition des copropriétaires.





ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- Le nombre de copropriétés de 50 lots principaux ou plus, immatriculées sur le territoire d'Est Ensemble s'élève à 407. Plus de la moitié (57 %) des grandes copropriétés de l'intercommunalité ont été construites avant 1994 et rencontrent donc des problèmes de performance énergétique importants.
- Cinq communes prioritaires ont été identifiées à partir de l'analyse du nombre de grandes copropriétés sur leur territoire, de l'ancienneté de leur parc et de leur taux de construction neuve : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Montreuil et Pantin.
- Les propriétaires occupants sont majoritaires au sein des copropriétés de plus de 50 lots d'habitation par rapport à l'ensemble du parc de logements d'Est Ensemble. Ils sont très fortement majoritaires dans les copropriétés de plus de 100 logements. Un taux élevé de propriétaires occupants facilite la prise de décision au sein de la copropriété.

Mieux vaut prévenir que guérir

- Une sensibilisation proactive des copropriétaires à la rénovation est primordiale pour prévenir la dégradation des grandes copropriétés du territoire. Les copropriétés de plus de 100 logements construites pendant la période des Trente Glorieuses sont touchées par un risque important de fragilisation. Elles représentent 9 % du parc d'habitat privé d'Est Ensemble.
- Le taux de construction élevé par rapport à la moyenne francilienne et le réaménagement urbain des quartiers situés le long du canal de l'Ourcq, avec la création d'un nombre important de logements collectifs neufs, risque d'accélérer la dépréciation de la valeur immobilière des copropriétés existantes si elles ne sont pas rénovées.

Le parc de grandes copropriétés de l'intercommunalité se caractérise par une situation financière hétérogène

- 57 % des copropriétés d'au moins 50 lots d'Est Ensemble ont des charges impayées inférieures à 15 %. Tandis que dans les communes de Montreuil, Noisy-le-Sec et Les Lilas trois-quarts des grandes copropriétés ont des impayés inférieurs à 15 %, Bobigny et Bondy comptent un nombre important de copropriétés fragiles : à Bobigny, 64 % des grandes copropriétés ont des charges impayées supérieures à 25 %. À Bondy ce sont 40 %.



Des synergies importantes entre confort thermique et sonore

- 17 % de la population d'Est Ensemble est exposée à des nuisances sonores routières qui dépassent le seuil limite. L'accompagnement des copropriétaires pour des projets d'isolation thermique doit faciliter l'accès aux aides supplémentaires pour insonorisation qui sont versées par l'Anah et par le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de son Opération Anti-bruit. Les villes de Pantin, Bagnolet et Bondy sont particulièrement exposées au bruit et regroupent 39 % des grandes copropriétés de l'agglomération.

LES GRANDES COPROPRIÉTÉS D'EST ENSEMBLE EN TROIS CHIFFRES



- Copropriétés de 50 lots principaux ou plus
407
- Pourcentage du parc de grandes copropriétés construites avant 1994
57 %
- Pourcentage de grandes copropriétés avec des impayés inférieurs à 15 %
56 %

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

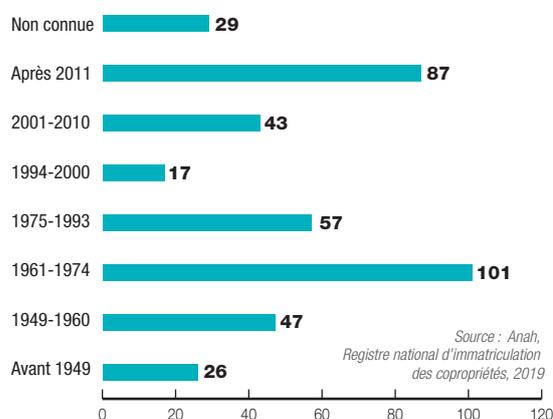
Le nombre de copropriétés de 50 lots principaux ou plus immatriculées sur le territoire d'Est Ensemble s'élève à 407. Ces « grandes » copropriétés représentent ainsi 14 % de l'ensemble du parc de copropriétés de l'EPT. Au niveau départemental, le parc d'Est Ensemble représente plus d'un quart (28,6 %) des copropriétés de plus de 50 lots principaux dans la Seine-Saint-Denis et 2,5 % des grandes copropriétés au niveau régional.

En termes de statut d'occupation, Est Ensemble est caractérisé par une part de locataires HLM importante, représentant 36,2 % de l'ensemble du parc. La part des propriétaires occupants s'élève à 35,1 % et la part des locataires privés est à 28,6 %.

Une majorité des grandes copropriétés a peu bénéficié de réglementations thermiques

On observe deux périodes de construction de grandes copropriétés dans l'intercommunalité. Plus de la moitié des grandes copropriétés d'Est Ensemble ont été construites entre les années 1960 et 1990. Ainsi, 57 % des copropriétés de 50 lots principaux ou plus datent d'avant 1994 et 43 % datent d'avant la première réglementation thermique de 1974. Mais, après une chute de la construction à la

Nombre de copropriétés d'au moins 50 lots principaux par dates de construction



fin des années 1990, des dynamiques importantes de constructions neuves de grandes copropriétés sont observées à partir de 2011.

Près d'un tiers du parc privé se caractérise par une performance énergétique insuffisante

En ce qui concerne la performance énergétique du bâti, le Programme local de l'habitat (PLH) intercommunal de 2014 indique que 27 % des résidences principales du parc privé d'Est Ensemble ont une étiquette énergie F ou G. Ce pourcentage est plus élevé encore dans les communes de Pantin, Noisy-le-Sec, Romainville et Le Pré-Saint-Gervais où un tiers des résidences privées a une étiquette F ou G.

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

Nombre d'habitants

412 972



Nombre de logements

179 754

Pourcentage de l'habitat collectif

95 %



Pourcentage des copropriétés

37 %

IMPACT ÉNERGIE-CLIMAT DU RÉSIDENTIEL

Émissions GES

47 %



Consommation énergétique

50 %



Dont consommation des copropriétés

34 %



Source : L'Institut Paris Region, 2016, ROSE, 2015



LES ACTEURS D'ACCOMPAGNEMENT DÉJÀ PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE



Plusieurs dispositifs ont déjà été lancés pour relever le défi de la rénovation énergétique des copropriétés sur le territoire d'Est Ensemble. Ils proposent un accompagnement des copropriétés et soutiennent les communes dans la mobilisation des copropriétaires, ainsi que plus généralement dans leur politique d'habitat et d'énergie.



L'Agence locale de l'énergie et du climat « Maîtrisez votre énergie » (ALEC-MVE) agit dans l'Est Parisien (Est Ensemble, Grand Paris-Grand Est et Paris-Est Marne-et-Bois) et soutient activement la rénovation des copropriétés avec des dispositifs de conseil et d'accompagnement. L'ALEC est ainsi le référent FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) du territoire et organisateur de la « Conf'Copro » qui vise à sensibiliser les copropriétaires, les conseils syndicaux et les syndicats aux économies d'énergie. Un chargé de mission est responsable de l'accompagnement des copropriétés, afin de les suivre tout au long de leur projet de rénovation thermique ambitieuse. Afin d'affiner encore leur connaissance du parc des copropriétés, l'ALEC-MVE a l'objectif de mettre en place un Observatoire des copropriétés, un projet qui est expérimenté entre autres sur le territoire d'Est Ensemble.



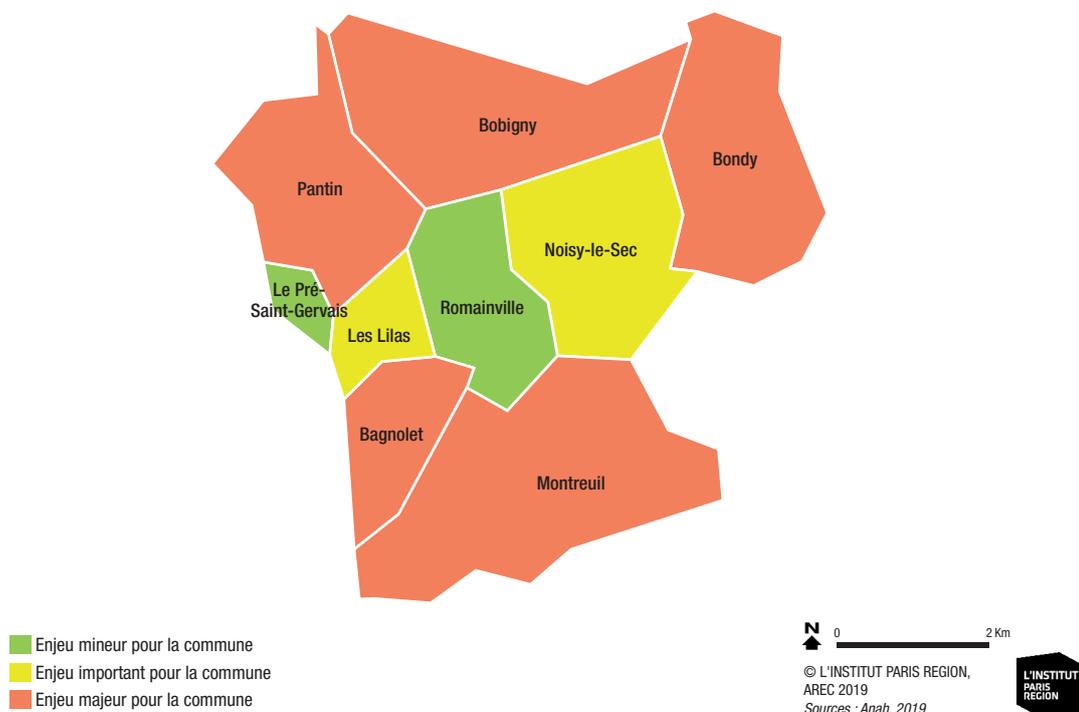
CoachCopro est un dispositif d'accompagnement coordonné par l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour accélérer la rénovation énergétique des copropriétés. Il assure l'interface entre les copropriétaires, le syndic, les artisans et les pouvoirs publics par l'intermédiaire des ALEC. L'APC a également mis en place un Observatoire CoachCopro qui réalise un suivi qualitatif et quantitatif des rénovations énergétiques réalisées sous le dispositif. L'outil CoachCopro a été déployé par l'ALEC-MVE dans les neuf communes d'Est Ensemble et accompagne ainsi plus de 200 copropriétés de toutes tailles inscrites sur la plateforme.



Île-de-France Energies a pour mission de lutter contre la vulnérabilité énergétique des franciliens grâce à son offre de rénovation énergétique dont l'objectif est de réduire les consommations d'énergies des copropriétés. La société d'économie mixte propose des services clés en main tout au long du projet de rénovation, comprenant l'audit, le programme de travaux, les plans de financement et le suivi de chantier. En tant que société de tiers-financement, l'opérateur d'initiative publique finance également les travaux de rénovation énergétique et préfinance les aides collectives et individuelles généralement versées à l'issue des travaux.

LES ZONES PRIORITAIRES

Priorités de rénovation énergétique des copropriétés de 50 lots principaux ou plus



Afin d'identifier les communes prioritaires pour la rénovation énergétique, plusieurs indicateurs ont été analysés, permettant une comparaison entre les neuf communes de l'intercommunalité. Sur la base de ces indicateurs – qui incluent : le nombre de grandes copropriétés sur le territoire de la commune, le taux de construction neuve annuel moyen et le nombre de copropriétés de plus de 50 lots

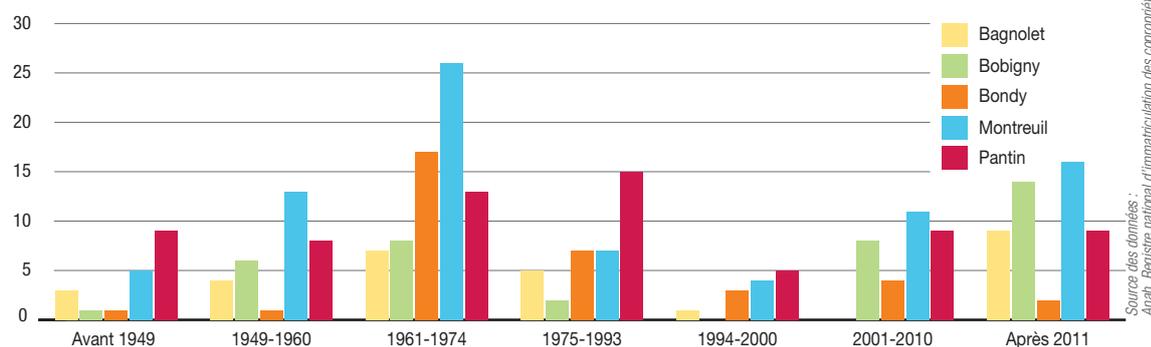
principaux construites avant 1994 – un score est calculé pour chaque commune permettant de définir les zones prioritaires de rénovation.

Cinq communes ont été identifiées comme prioritaires, la rénovation des grandes copropriétés étant une problématique majeure.

Caractéristiques du parc de grandes copropriétés dans les communes prioritaires

Commune	Nombre de copropriétés immatriculées (50 lots ou plus)	Copropriétés construites avant 1994 (50 lots ou plus)	Copropriétés qui ont réalisé des travaux (50 lots ou plus)	Part propriétaires occupants (tous logements confondus)	Part locatif privé (tous logements confondus)
Communes où la rénovation des grandes copropriétés est une problématique majeure					
Bagnole	38	19	9	34,5%	26%
Bobigny	42	17	17	29,2%	25,5%
Bondy	38	26	19	42,5%	17,5%
Montreuil	97	51	45	37,1%	31,8%
Pantin	79	45	31	31,4%	37,6%
Communes où la rénovation des grandes copropriétés est un enjeu important					
Les Lilas	31	20	19	37,4%	36,5%
Noisy-le-Sec	32	17	7	34,1%	22,7%

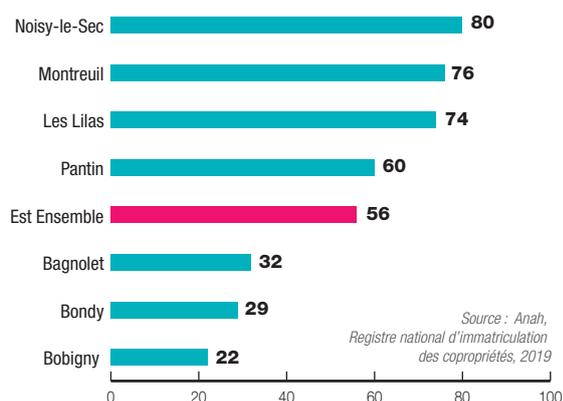
Dates de construction - Communes prioritaires Copropropriétés d'au moins 50 lots principaux



Bien que les propriétaires occupants ne représentent qu'un tiers des logements des communes prioritaires, ils sont majoritaires dans les copropriétés de plus de 50 lots. Le PLH intercommunal d'Est Ensemble montre que la part des propriétaires occupants augmente avec le nombre de lots de la copropriété. Par conséquent, ils sont en moyenne fortement majoritaires dans les copropriétés de plus de 100 logements. Une part importante de propriétaires occupants facilite la prise de décision en faveur d'une rénovation au sein de la copropriété, car ils bénéficient directement des économies d'énergie et du confort gagnés.

Une analyse des dates de construction des grandes copropriétés dans ces cinq communes permet d'estimer la performance énergétique du bâti. La majorité des copropriétés d'au moins 50 lots ayant été construites entre les années 1960 et 90, elles sont caractérisées par des besoins forts de rénovation thermique. De plus, le Contrat de ville 2015-2020 pour les quartiers prioritaires d'Est Ensemble a identifié que ce sont précisément ces grandes copropriétés construites dans les années 1960 et 1970 qui se trouvent aujourd'hui en cours de fragilisation.

Pourcentage des copropriétés d'au moins 50 lots principaux avec des sommes restant dues inférieures à 15%



Les très grands ensembles, particulièrement fragiles

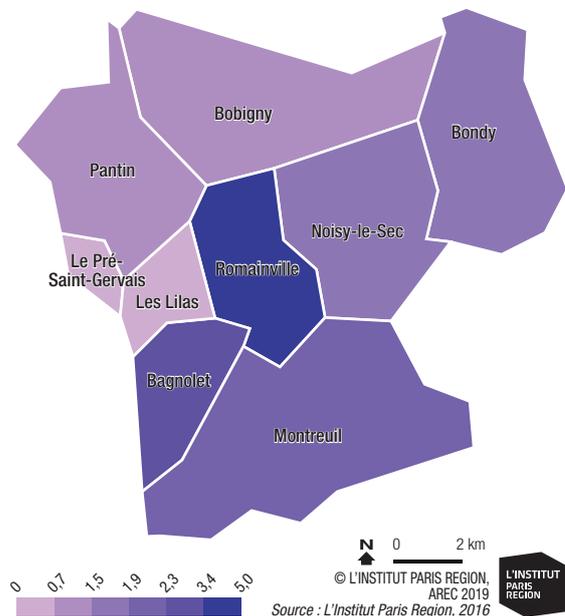
Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, 3 179 copropriétés potentiellement fragiles ont été recensées dans le PLH intercommunal en 2014, dont 1 673 classées « D » selon la cotation de l'Anah. Bien que cette fragilisation du parc concerne très majoritairement les petites copropriétés (moins de 20 logements) anciennes construites avant 1949, les très grandes copropriétés de plus de 100 logements construites dans les années 1960 et 70 sont également touchées. Les copropriétés de plus de 100 logements construites entre 1949 et 1979 représentant 9 % du parc d'habitat privé d'Est Ensemble, leur réhabilitation est un enjeu prioritaire pour l'intercommunalité. Cependant, les copropriétés de 50 à 199 lots principaux sont moins touchées par ces dynamiques de fragilisation et majoritairement en bon état financier.

Un parc de grandes copropriétés majoritairement en équilibre financier sain

La situation financière des grandes copropriétés dans les communes prioritaires est très hétérogène. Tandis que, dans les communes de Noisy-le-Sec, Montreuil et Les Lilas plus de 70 % des copropriétés d'au moins 50 lots ont des charges impayées inférieures à 15 %, l'état financier des copropriétés à Bagnolet, Bondy et Bobigny est plus précaire. À Bobigny, 64 % des grandes copropriétés ont des charges impayées supérieures à 25 % et à Bondy ce sont 40 % des grandes copropriétés qui sont très endettées. Des copropriétés avec des sommes restant dues supérieures à 25 % ne peuvent pas bénéficier des subventions Habiter Mieux Copropriété de l'Anah. Des dispositifs d'accompagnement renforcés seront donc nécessaires dans ces communes. Une option peut être la mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Copropriété ou d'un Plan de Sauvegarde. Plusieurs sont actuellement en cours sur le territoire d'Est Ensemble.

DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION NEUVE ET DE RÉNOVATION

Taux de construction annuel moyen 2010-2015



Le fort taux de construction neuve d'Est Ensemble, un danger pour les copropriétés non-rénovées

Une dynamique de construction neuve élevée dans plusieurs communes de l'agglomération renforce la nécessité de rénover le parc existant. En effet, la valeur des bâtiments non-rénovés risque de baisser vis-à-vis des nouvelles constructions plus performantes.

Le taux de construction annuel moyen d'Est Ensemble entre 2010 et 2015 s'élevait à 2 % (la moyenne francilienne était de 1,2 %). C'est dans les communes de Romainville (5,1 %), Bagnolet (3,3 %) et Montreuil (2,3 %) que le taux de construction neuve a été le plus élevé entre 2010 et 2015. Depuis 2015, le taux de construction de logements neufs a encore accéléré, notamment dans les zones situées le long du canal de l'Ourcq dans les communes de Pantin et de Bobigny où d'importants projets de développement urbain sont prévus jusqu'en 2020. Est Ensemble s'est engagé à atteindre un volume de construction annuelle de 2800 logements sur cette période de 2015 à 2020. Pour la plupart, il s'agit de logements collectifs, dont 75 % du parc privé.

Les grandes copropriétés d'Est Ensemble font peu appel aux aides à la rénovation

Les dynamiques de rénovation du parc existant sont plus difficiles à quantifier. Dans toutes les communes d'Est Ensemble, plus de 240 copropriétés sont inscrites sur la plateforme de rénovation

énergétique CoachCopro. Selon les données de l'observatoire CoachCopro, au moins huit copropriétés, soit 195 logements, ont réalisé des travaux de rénovation énergétique à Montreuil, ainsi qu'une copropriété à Pantin (10 logements) et une à Romainville (54 logements). Cependant, ces données ne sont pas représentatives de l'ensemble des projets de rénovation du territoire et certaines données ne sont pas actualisées à ce jour.

Un autre indicateur de rénovations énergétiques réalisées sur le territoire d'Est Ensemble est le nombre de dossiers enregistrés Habiter Mieux. Entre 2015 et 2018, 819 logements dans les communes d'Est Ensemble ont été subventionnés par l'Anah pour des travaux de rénovation énergétique. Depuis le lancement du dispositif Habiter Mieux Copropriété en 2017, le nombre de logements subventionnés a augmenté, notamment à Bondy où 189 logements ont bénéficié des subventions Habiter Mieux en 2018.

Une majorité de copropriétaires n'ont pas besoin d'un accompagnement financier renforcé

Malgré le nombre important de propriétaires estimés éligibles aux aides Habiter Mieux et tandis que les copropriétés fragiles posent un défi important pour certaines communes de l'agglomération, l'analyse des données financières des grandes copropriétés a montré que la majorité des copropriétés d'au moins 50 lots (notamment à Montreuil, Pantin et Noisy-le-Sec) ont accès à des outils financiers classiques pour financer leurs travaux.



SYNERGIES AVEC D'AUTRES INDICATEURS

Des copropriétés situées dans des zones relevant d'autres politiques urbaines peuvent cumuler des subventions différentes permettant ainsi à leurs habitants d'envisager une amélioration globale de leur logement.

Cela s'applique à des logements exposés à des niveaux élevés de bruit. Selon le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) d'Est Ensemble, 17 % de la population d'Est Ensemble est soumise à des niveaux de bruit routier dépassant les seuils limites. Pantin, Bagnole et Bondy sont les trois communes où les habitants sont les plus exposés à des dépassements de seuil limite. Pantin est également la ville avec la plus importante exposition au bruit ferroviaire, notamment nocturne.

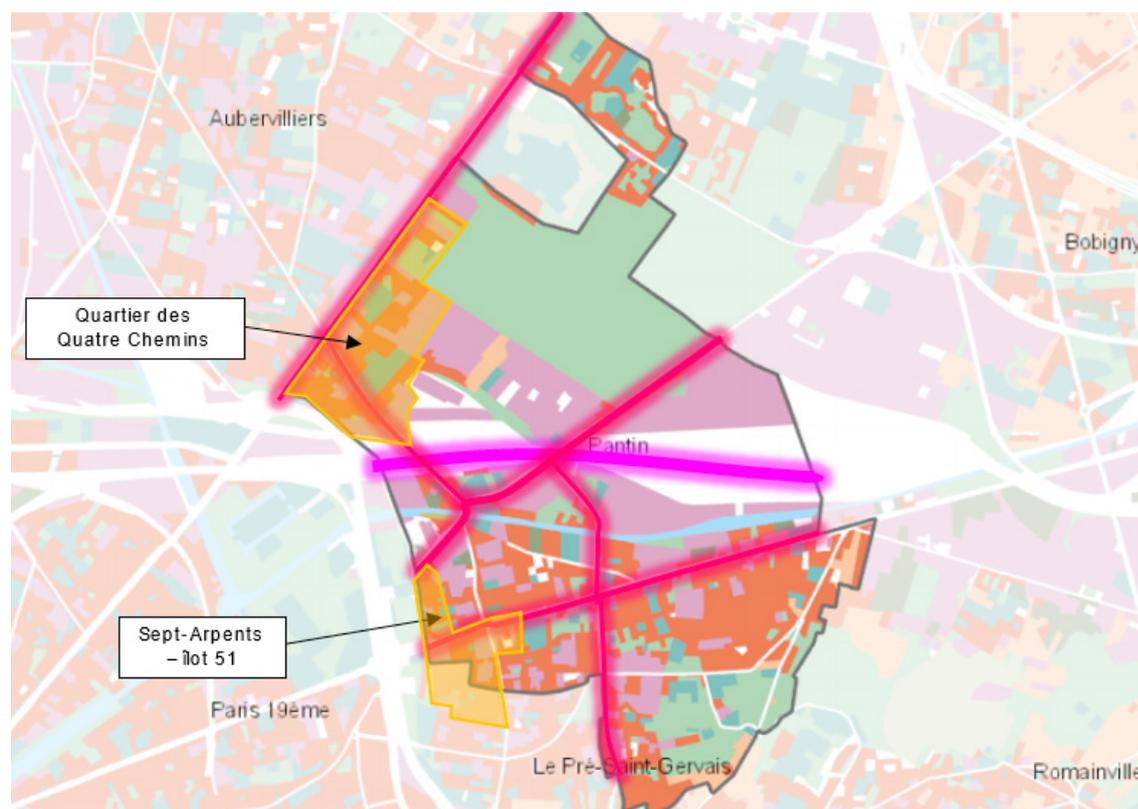
Le département de la Seine-Saint-Denis a mis en place une « Opération Anti-bruit » qui propose des aides financières et techniques aux habitants dans des zones identifiées comme particulièrement touchées par des nuisances sonores routières, afin d'améliorer l'isolation de leur logement au bruit. Deux de ses zones sensibles se situent sur le

territoire d'Est Ensemble, l'axe routier du nord-est de Pantin (à proximité du quartier des Quatre Chemins) et l'ex-RN3 qui traverse Bondy.

Cumuler différentes aides financières pour encourager des travaux ambitieux

À proximité de grands axes de bruit routiers et ferroviaires se situent deux quartiers prioritaires de la politique de la ville de Pantin qui se caractérisent tous les deux par un habitat collectif à dominante privé : le quartier des Quatre Chemins au nord qui fait objet d'une requalification globale et le secteur Sept-Arpents – îlot 51 qui se prolonge de Pantin au Pré Saint-Gervais et est soumis à des problèmes d'habitat ancien dégradé. Ce dispositif représente une opportunité de mobiliser les copropriétaires situés dans ces secteurs pour une rénovation qui s'inscrit dans une opération globale de réaménagement de leur quartier. De plus, étant situées dans des zones à enjeux multiples, les copropriétés peuvent bénéficier d'aides spécifiques, par exemple en cas de mise en place d'une OPAH.

Pantin, Quartiers prioritaires à dominante logements privés et exposition au bruit



Type d'occupation du sol

- Habitat collectif
- Habitat individuel
- Activités

Dynamiques du territoire

- Nuisances sonores ferroviaires > 70 dB (A)
- Nuisances sonores routières > 70 dB (A)
- Quartier prioritaire de politique de ville

Les quartiers prioritaires permettent également de cibler les copropriétaires du parc privé

Les quartiers prioritaires sont un indicateur pertinent pour l'analyse des grandes copropriétés d'Est Ensemble, car le Contrat de ville de l'agglomération souligne que « les grandes copropriétés en difficulté identifiées se situent toutes à l'intérieur ou à proximité directe des quartiers à enjeux pour la politique de la ville ». Elles se concentrent dans les quartiers du centre-ville de Bobigny, Bondy Nord, Pont de Bondy, ainsi que le centre-ville Béthisy à Noisy-le-Sec.

Un bon exemple est la copropriété de La Noue située à Bagnole, un de ses bâtiments faisant objet d'un Plan de sauvegarde depuis 2019. Construite en 1969 et composée de six bâtiments résidentiels regroupant 613 logements, cette grande copropriété a été soumise à de multiples opérations de redressement depuis 2003, mais avec des résultats limités. Les grands ensembles collectifs construits pendant les Trente Glorieuses constituent 28 % du parc privé de Bagnole et représentent un défi particulier en raison de la difficulté de prise de décision au sein des très grandes copropriétés.

La zone de la porte de Bagnole située à l'ouest de la commune a également été identifiée dans le PPBE comme une zone de bruit critique nécessitant une intervention de l'Etat auprès des logements exposés à des nuisances sonores routières très élevées. L'exposition au bruit peut être réduite par un traitement des façades des logements, une rénovation qui permet également d'améliorer la performance thermique du bâtiment. Par conséquent, des travaux d'isolation acoustique peuvent bénéficier de subventions de l'Anah qui sont cumulables avec d'autres aides dédiées à la transition énergétique.



C. Legenne, Institut Paris Region



P. Lercroart, Institut Paris Region

Copropriété de la Noue, Bagnole

ANNEXES

PETIT GLOSSAIRE DE LA COPROPRIÉTÉ

Lot de la copropriété

Il s'agit d'une partie privative individualisée d'une copropriété.

Lot principal

Les lots principaux incluent des logements, bureaux ou commerces. Ils se différencient des lots annexes en forme de parking ou cave.

Lot d'habitation

Les lots d'habitation comptent uniquement les lots servant comme logement, excluant d'autres types de lots principaux.

Habiter Mieux

Géré par l'Agence nationale de l'habitat, le programme national Habiter Mieux accompagne, techniquement et financièrement, les ménages modestes dans la réalisation de travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Il existe une aide spécifique Habiter Mieux Copropriété qui peut être attribuée au syndicat des copropriétaires pour les copropriétés dites « fragiles », c'est-à-dire ayant un taux d'impayés compris entre 8 % et 25 %, et construites avant 2001. Sont éligibles aux subventions des programmes de travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 %.

Copropriétés potentiellement fragiles

L'Anah et le Ministère du Logement ont défini des indicateurs de fragilité pour les copropriétés et les évaluent en leur attribuant des notes allant de A à D. Les critères sélectionnés portent sur la situation socio-économique des occupants et des propriétaires, l'état du bâti et le taux de vacances de longue durée.

Cotation de l'Anah

Copropriétés de famille A : pas fragiles

Copropriétés de famille B : à surveiller

Copropriétés de famille C : potentiellement fragiles

Copropriétés de famille D : potentiellement très fragiles

Registre national d'immatriculation des copropriétés

Géré par l'Anah, le Registre des copropriétés vise à recenser les copropriétés existantes et accéder à un nombre de données techniques et financières par copropriété immatriculée. Le formulaire d'immatriculation est rempli par le représentant légal de la copropriété, généralement le syndic. Depuis 2016, l'immatriculation des copropriétés est devenue une obligation légale.

LISTE DE RÉFÉRENCES

- ALEC-MVE, *La rénovation énergétique des copropriétés, un défi majeur*.
Disponible sur : <http://www.agence-mve.org/la-renovation-energetique-des-coproprietes-un-defi-majeur/>
- Anah, *Convention relative à la mise en œuvre du Plan de sauvegarde du Bâtiment 5 de la Noue à Bagnolet 2019-2024*, janvier 2019.
- Anah, *Détail du département de Seine-Saint-Denis : 2019-Trimestre 2*, Le Registre national d'immatriculation des copropriétés.
- Anah, *Données statistiques du territoire Île-de-France (Habiter Mieux)*, 2015 ; 2016 ; 2017 ; 2018.
- APC, *Tableau de bord des données franciliennes du CoachCopro*, mai 2019.
- Bruitparif, *Cartographie stratégique du bruit*, 2017.
Disponible sur : <https://carto.bruitparif.fr/zone/91>
- Est Ensemble, *Contrat de ville 2015-2020*, 2015.
- Est Ensemble, *Plan de prévention du bruit dans l'environnement*, décembre 2014.
- Est Ensemble, *Programme local de l'habitat 2015-2020 : Diagnostic*, février 2014.
- Est Ensemble, *Programme local de l'habitat 2015-2020 : Monographies communales*, février 2014.
- IAU îdF, *Mode d'occupation des sols (MOS), Occupation du sol 2017*.
- IAU îdF, *Portrait des communes*, 27 juin 2016.
- Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie, *Énergif : Base de données du ROSE*, 2015. Disponible sur : <https://www.iau-idf.fr/cartographies-interactives/energif-rose.html>

Déployé dans le cadre du programme RECIF porté par Île-de-France Energies et financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie

Retrouvez toutes les monographies territoriales sur www.recif-copro.fr et sur www.arec-idf.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

COORDINATION

Franziska Barnhusen,
département Énergie-climat
Chloé Gauquelin,
Île-de-France Energies

RÉDACTION

Franziska Barnhusen

MAQUETTE

Agnès Charles

FABRICATION

Sylvie Coulomb



15, RUE FALGUIÈRE
75740 PARIS CEDEX 15
TÉL. : 01 77 49 79 89
contact.arec@institutparisregion.fr
www.arec-idf.fr



L'AREC EST UN DÉPARTEMENT DE L'INSTITUT PARIS REGION,
ASSOCIATION LOI 1901

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49